



Date d'envoi de la convocation dématérialisée : le 10 décembre 2020

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 16 du mois de décembre à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 21 M. le Maire, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, Mme Corinne FRITSCH, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoint.

M. Jérémy BOISSON, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 6 M. Maxime PELLICER qui a donné procuration à Mme Victoria FUSTER
M. Jean-François BEAUCAMP a donné procuration à M. Alain BERTRAND
Mme Michèle VIGNEAU a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET
M. Adrien DEBEVER a donné procuration à M. Jérémy BOISSON
Mme Anné ESCOLA a donné procuration à Mme Pascale MARZAT
Mme Hélène LEBLANC a donné procuration à M. Cyril CAMU

Absent et non représenté : 0

Mme Alexia BACQUEY est élue secrétaire de séance.

N° DL16122020-12 : Adoption de l'Agenda 21 2020-2026 de Lacanau – version complète

Rapporteur : Madame Alexia BACQUEY

Lors de sa séance du 30 juillet 2015, le conseil municipal de Lacanau a décidé de lancer un processus d'élaboration d'un Agenda 21, décision qui s'est matérialisée par l'affectation d'ingénierie à ce projet, par la création d'un comité de pilotage et d'un comité local de concertation ainsi que la mise en place de partenariats.

En prenant cette décision, la commune s'est délibérément inscrite dans les engagements mondiaux et dans le choix d'une trajectoire de développement durable pour Lacanau en 2030.

L'élaboration de ce plan d'action pour le développement durable dit « Agenda 21 » est à présent parvenu à son terme. Il a l'objectif de générer un développement plus responsable, prenant mieux en compte l'environnement et contribuant à l'épanouissement de tous les individus pour faire face aux défis qui interpellent notre société et porte sur la période 2020-2026.

Ce programme est l'aboutissement de plus de 4 années de travail collectif au cours desquelles une vingtaine de réunions de concertation se sont tenues, ainsi que les travaux du comité de pilotage. Il prend en compte le référentiel de développement durable international, les objectifs de développement durable, en proposant une approche locale de ce cadre.

L'Agenda 21 2020-2026 de Lacanau se compose de six orientations déclinées en 21 objectifs et 79 actions ayant pour but de dessiner un chemin de transformations positives pour Lacanau dans les années à venir, pour que la commune reste dynamique et accueillante, réponde aux enjeux de mobilités, de changement climatique, de biodiversité et de lien social en préservant l'exceptionnalité de son cadre de vie.

Un document synthétique présentant la démarche et le plan d'action sera publié à l'attention des habitants début 2021.

Axes	Objectifs		Actions	
Axe 1 Une mobilité durable pour tous les publics	1	Organiser et améliorer l'accès et les mobilités	1	Mettre en œuvre le schéma des Mobilités 2030
			2	Développer le covoiturage à Lacanau
			3	Améliorer les déplacements en Médoc, vers la Métropole bordelaise et le nord bassin
			4	Développer des bornes de distribution des nouvelles énergies de transport
	2	Rendre toute la ville accessible à tous	5	Poursuivre la mise en accessibilité de la voirie, des lieux et équipements publics
			0	Accroître les moyens de transports pour les personnes à mobilités réduites
			7	Créer une maison de la mobilité
	3	Apaiser et sécuriser les déplacements	8	Favoriser le partage de la voirie pour tous
			9	Proposer un maillage de voies douces cohérent et bien signalé
			10	Donner la priorité aux modes doux dans les centres des trois polarités canaulaises
			11	Poursuive l'entretien et la plantation des voies
Axe 2 Mieux vivre ensemble à Lacanau	4	Favoriser l'accès de tous aux loisirs et aux sports	12	Créer une maison des sports
			13	Mettre l'éco-responsabilité au cœur des manifestations sportives et culturelles
	5	Développer l'offre de santé locale et favoriser l'accès aux soins	14	Accompagner la réalisation du pôle de santé du Moutchic
			15	Encourager les dispositifs d'e-santé
	6	Offrir des équipements et aménagements publics de qualité	16	Mettre en place une charte éco-quartiers canaulaise
			17	Créer un verger conservatoire et des « jardins de la Ville »
			18	Renforcer la concertation avec les habitants pour les grands projets d'aménagements de la commune
	7	Renforcer le lien social pour bien grandir et bien vieillir à Lacanau	19	Garantir un logement abordable et décent sur la commune
			20	Accompagner la réalisation d'habitations intergénérationnelles
			21	Proposer une aide à nos aînés impliquant toutes les générations
			22	Accompagner le « bien vieillir » sur la commune
23			Accompagner la création d'un lycée pour bien grandir	
Axe 3 Une vie à l'année garantissant la tranquillité du cadre de vie	8	Favoriser la cohabitation des différents usagers tout au long de l'année	24	Inciter les Canaulais à transmettre les bonnes pratiques d'usage sur la commune aux visiteurs
			25	Organiser régulièrement des rencontres entre les commerçants et les habitants
	9	Développer des activités toute l'année sur la commune	26	Faciliter l'organisation de manifestations à l'année
			27	Faire de l'Escoure un centre culturel emblématique
			28	Dynamiser le bourg de Lacanau Océan hors saison
	10	Préserver l'ambiance	29	Préserver l'esprit « village » à Lacanau

Axe 4 Un environnement naturel préservé et valorisé		villageoise de la commune	30	Promouvoir une urbanisation maîtrisée aux abords du lac
			31	Intégrer les associations à l'accueil des nouveaux habitants de Lacanau
	11	Préserver les sites naturels et la biodiversité	32	Préserver les rives naturelles du lac
			33	Conserver les plages océanes sauvages
			34	Veiller au maintien des paysages forestiers emblématiques
			35	Réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale participatif
			36	Conforter et valoriser les pratiques de gestion raisonnée des espaces verts
	12	Maintenir la qualité de l'environnement naturel de la commune	37	Informier sur la qualité de l'eau et de l'air, ressources vitales
			38	Prévenir les risques naturels auxquels est exposée la commune
			39	Expérimenter une gestion innovante des espaces naturels publics
	13	Innover en matière de gestion des espaces naturels et de sensibilisation	40	Mettre en place des écocardes
			41	Créer un club nature pour les jeunes
			42	Proposer un "parcours de la biodiversité" sur la commune

Axe 5 Une vie économique dynamique, responsable et solidaire	14	Connaître et faire connaître l'activité économique canaulaise	43	Valoriser l'existant à travers des outils adaptés
			44	Entretenir un lien étroit entre formation et emploi
			45	Animer des réseaux d'acteurs économiques et une coopération entre réseaux
	15	Favoriser le développement économique local et sur l'année	46	Travailler sur l'accès des salariés au foncier et au logement ainsi que sur l'immobilier économique
			47	Promouvoir les nouvelles formes de travail dans l'entreprise
			48	Tisser des liens solides avec le tissu associatif
			49	Encourager le déploiement des activités sur toute l'année
			50	Accompagner étroitement les acteurs locaux dans l'emploi
			51	Favoriser les métiers d'innovation et de passion
	16	Encourager l'éco-responsabilité dans les activités saisonnières	52	Sensibiliser les employeurs et in-former les saisonniers
			53	Promouvoir un tourisme durable
	17	Faire émerger une économie verte, sociale et solidaire	54	Adopter des solutions durables dans les activités économiques
			55	Créer des emplois verts, mutualisés et non délocalisables
			56	Former aux pratiques éco-responsables dans les entreprises

			57	Sensibiliser les acteurs économiques à leur rôle de transformation de la société
			58	Communiquer sur les engagements du territoire
Axe 6 Une collectivité éco-exemplaire offrant un service public toujours plus qualitatif	18	Renforcer la relation de proximité avec les habitants et les associations	59	Renforcer la communication entre les habitants et la municipalité
			60	Favoriser la rencontre avec les habitants dans des lieux emblématiques co-gérés
			61	Créer un label "développement durable" local
			62	Mettre en place un soutien financier au développement durable
			63	Animer un groupe d'éco-citoyens pour la mise en œuvre et le suivi de l'Agenda 21
	19	Contribuer à la transition écologique et énergétique	64	Mettre en place une politique d'achats éco-responsables
			65	Mener une politique de sobriété et d'efficacité énergétique des bâtiments, véhicules communaux et éclairage public.
			66	Entretien des intérieurs et extérieurs communaux à 100% sans produit chimique
			67	Préserver la biodiversité et le paysage dans les espaces communaux et les espaces publics
			68	Mettre en place un marché de producteurs
	20	Conduire des actions phares à portée éducative en matière d'alimentation et de déchets	69	Proposer une alimentation de très haute qualité et en circuits courts dans la restauration collective et les événements publics
			70	Proposer des projets pédagogiques avec les écoles
			71	Préserver et mobiliser du foncier agricole pour proposer des produits agricoles ou d'élevage de proximité
			72	Gérer et valoriser les déchets produits par la collectivité
			73	Nourrir l'ambition "zéro plastique jetable"
21	Accentuer le bien-être au travail	74	Poursuivre le travail d'amélioration des conditions de travail	
		75	Promouvoir les nouvelles formes de travail	
		76	Mettre en place une mutuelle santé communale	
		77	Travailler sur les mobilités domicile-travail et travail-travail	
		78	Mettre en place une action "Sport Agent"	
		79	Améliorer la communication interne	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2311-1-1 et D. 2311-15 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment son article L 110-1 énonçant les finalités du développement durable ;

Vu la Déclaration des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement, réunies à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992 ;

Vu la Charte de l'Environnement adossée à la Constitution française du 1er mars 2005 ;

Vu la circulaire de la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable du 13 juillet 2006 concernant le Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux et la reconnaissance de tels projets ;

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la circulaire du 3 août 2011, relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°DL30072015-11 du Conseil Municipal de Lacanau du 30 juillet 2015 concernant le lancement d'une démarche Agenda 21 ;

Vu le programme de développement durable « horizon 2030 » adopté par les 193 États membres de l'Organisation des Nations-Unies ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Lacanau du 1^{er} août 2018 adoptant la charte du Parc naturel régional Médoc et demandant l'adhésion au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Pnr ;

Vu la délibération n°DL29012020-13 du Conseil Municipal de Lacanau du 29 janvier 2020 adoptant les 6 orientations directrices de l'Agenda 21 de Lacanau,

Vu l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique du 8 décembre 2020 ;

Considérant l'intérêt de la commune d'adopter son Agenda 21 dans son intégralité comme document cadre, transversal et partagé, de sa politique en matière de développement durable ;

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

ADOPTÉ l'Agenda 21 - 2020-2026 de Lacanau dans sa version complète et contribuer à sa mise en œuvre.

ARTICLE 2

INSCRIT les crédits nécessaires à sa mise en œuvre, décidés annuellement par le Pôle Développement durable - Transitions, Mobilités.

ARTICLE 3

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire

Laurent PEYRONDET

Handwritten signature of Laurent Peyrondet in black ink.

Le Maire certifie sous ses seules responsabilités le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

18 DEC. 2020

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

18 DEC. 2020

